



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance vie

Question écrite n° 108896

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de modification des prélèvements sociaux appliqué aux contrats multi-supports pour ce qui concerne leur compartiment en euros. En effet, ces prélèvements, effectués lors des rachats, seraient désormais appliqués chaque année. En outre, l'épargne retraite nécessite la stabilité des mesures fiscales, conformément au principe de non-rétroactivité. L'assurance vie est non seulement le placement préféré des Français, mais aussi une réponse pertinente au problème du financement des futures retraites. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet délicat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108896

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11487